

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 26 FÉVRIER 2025
EN SALLE DU CONSEIL A 18 h, SOUS LA PRÉSIDENCE
De Monsieur François de CANSON, MAIRE.**

Date d'envoi de la convocation : le jeudi 20 février 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe – Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint – Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8° Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9° adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT – Monsieur Prix PIERRAT, Conseillers Municipaux Délégués – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Madame Laureen PIPARD - Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS :

**Madame Cécile AUGÉ, 5° Adjointe à Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe
Monsieur Serge PORTAL, 6° Adjoint à Monsieur François de CANSON, MAIRE
Madame Sandrine MARTINAT, Conseillère Municipale Déléguée à Madame Marine POMAREDE, Conseillère Municipale
Monsieur Ludovic CHALMETON, Conseiller Municipal à Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8° Adjoint
Monsieur Éric DUSFOURD, Conseiller Municipal à Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint
Monsieur Nicolas MIGNOT, Conseiller Municipal à Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint
Madame Sandrine BOURDON, Conseillère Municipale à Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe
Madame Nathalie ABRAN, Conseillère Municipale à Madame Pascale ISNARD, 9° adjointe.**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	25 + 8 P

Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (25 + 8 P), comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°18/2025

OBJET : BUDGET DU SERVICE ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT - REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024

Monsieur François de CANSON, MAIRE, expose le rapport suivant :

L'instruction budgétaire et comptable M.4 prévoit un dispositif de reprise anticipée du résultat de l'exercice, dès lors que le compte administratif de ce même exercice n'a pas été adopté.

Cette reprise est ainsi possible, sur la base d'estimations, à condition toutefois qu'elle intervienne après la fin de la journée complémentaire et avant la date limite de vote du budget, fixée cette année au 15 avril prochain.

Il est donc proposé de reprendre dès le budget primitif 2025 du service annexe de l'assainissement, le résultat de l'exercice 2024 (issu de la section d'exploitation), le solde de la section d'investissement, ainsi que les restes à réaliser.

Les pièces justificatives imposées par la réglementation en vigueur, visées par le trésorier de la commune, sont annexées à la présente délibération.

Il est par ailleurs précisé que le conseil municipal sera appelé, comme les années précédentes, à déterminer l'affectation du résultat dès l'approbation du compte financier unique 2024 dont le vote devra intervenir au plus tard le 30 juin 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

POUR : 25+8 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (1P) - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe (1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (1P) - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint (1P) - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe (1P) - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8° Adjoint (1P) - Madame Pascale ISNARD, 9° adjointe (1P) - Monsieur Bernard MARTINEZ - Madame Stéphanie LOMBARDO - Monsieur Jean-Louis ARCAMONE - Monsieur Christian BONDROIT - Monsieur Prix PIERRAT, Conseillers Municipaux Délégués - Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Marine POMAREDE (1P) - Madame Laureen PIPARD - Monsieur Johann LEGALLO - Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS - Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE - Madame Sophie ENRICO - Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.

DÉCIDE la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2024, pour un montant de :

383 864,25 euros

PRÉCISE que cette somme sera inscrite dans le budget primitif 2025 du service de l'assainissement, selon le détail ci-après :

R. 002 « Résultat de fonctionnement reporté » : 233 864,25 euros

R. 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » : 150 000,00 euros

INDIQUE que le solde d'exécution d'investissement 2024 excédentaire sera également inscrit dans le budget primitif 2025 du service de l'assainissement, à l'article **R001 « Solde d'exécution reporté »**, pour un montant de : **278 328,34 euros**

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire

Président de Méditerranée Porte des Maures
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Reprise anticipée des résultats 2024

Résultat d'exploitation N	
A. Résultat de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) =recettes - dépenses d'exploitation	+ 162 314,20 €
B. Résultats antérieurs reportés D 002 du compte administratif N (si déficit, faire précéder du signe moins) ou R 002 du compte administratif N (si excédent)	+ 221 550,05 €
C. Résultats à affecter : C = A + B (hors restes à réaliser)	+ 383 864,25 €
Investissement	
D. Solde d'exécution de la section cumulé d'investissement (R-D+001 exercice N) Solde d'exécution cumulé d'investissement N (précédé de + ou -) Est affecté au D 001 sur N + 1 (si négatif) Est affecté au R 001 sur N + 1 (si positif)	+ 278 328,34 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement N (R-D)	- 38 205,00 €
F. Excédent de financement	= D + E
Besoin de financement (si dépenses > recettes) Excédent de financement (si recettes > dépenses)	240 123,34 €
AFFECTATION (de C)	= G + H
G = Affectation en réserves au 1068 (sur N+1) G = au minimum couverture du besoin de financement F	150 000,00 €
H = Report en fonctionnement sur le compte R002 (sur N+1)	233 864,25 €
DEFICIT REPORTE D 002 (sur N+1) (en ce cas, il n'y a pas d'affectation)	

Le Comptable,

Marc Vincent

Marc VINCENT
 Inspecteur Divisionnaire
 des Finances Publiques

Service de gestion comptable
 de Hyères
 12 avenue Joseph Clotis
 83400 Hyères-Les-Palmiers

Le Maire,

François de Canson



VILLE DE LA LONDE LES MAURES

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 26 FÉVRIER 2025
EN SALLE DU CONSEIL A 18 h, SOUS LA PRÉSIDENTE
De Monsieur François de CANSON, MAIRE.**

Date d'envoi de la convocation : le jeudi 20 février 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe – Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint – Madame Laurence MORGUE, 3^o Adjointe – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT – Monsieur Prix PIERRAT, Conseillers Municipaux Délégués – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Madame Laureen PIPARD - Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS :

**Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe à Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe
Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint à Monsieur François de CANSON, MAIRE
Madame Sandrine MARTINAT, Conseillère Municipale Déléguée à Madame Marine POMAREDE, Conseillère Municipale
Monsieur Ludovic CHALMETON, Conseiller Municipal à Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint
Monsieur Éric DUSFOURD, Conseiller Municipal à Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint
Monsieur Nicolas MIGNOT, Conseiller Municipal à Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint
Madame Sandrine BOURDON, Conseillère Municipale à Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe
Madame Nathalie ABRAN, Conseillère Municipale à Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe.**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	25 + 8 P

Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (25 + 8 P), comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 19/2025

OBJET : BUDGET DU SERVICE ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025.

Monsieur Bernard MARTINEZ, Conseiller Municipal Délégué, expose le rapport suivant :

Le projet de budget primitif annexe de l'Assainissement est établi pour l'exercice 2025, et accompagné de tous documents propres à justifier ses propositions, étant ici précisé que le résultat de l'exercice 2024 est repris par anticipation dans ce document.

Après avoir examiné, chapitre par chapitre, les sections d'exploitation et d'investissement du projet de budget qui lui est présenté,

VU la délibération de reprise anticipée du résultat de l'exercice 2024 intervenue ce jour,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

POUR : 25+8 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (1P) - Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe (1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint (1P) - Madame Laurence MORGUE, 3^o Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint (1P) - Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe (1P) - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint (1P) - Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe (1P) - Monsieur Bernard MARTINEZ - Madame Stéphanie LOMBARDO - Monsieur Jean-Louis ARCAMONE - Monsieur Christian BONDROIT - Monsieur Prix PIERRAT, Conseillers Municipaux Délégués - Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Marine POMAREDE (1P) - Madame Laureen PIPARD - Monsieur Johann LEGALLO - Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS - Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE - Madame Sophie ENRICO - Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.

ADOPTE le budget primitif pour l'exercice 2025 du service annexe de l'Assainissement et précise que le vote s'est effectué :

- Par chapitre, au niveau de la section d'exploitation équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de : **720 000,00 euros**
- Par chapitre, au niveau de la section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de : **1 080 000,00 euros**

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire

Président de Méditerranée Porte des Maures
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON - 5 rue Racine - CS 40510 - 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville - BP 62 - 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 26 FÉVRIER 2025
EN SALLE DU CONSEIL A 18 h, SOUS LA PRÉSIDENTE
De Monsieur François de CANSON, MAIRE.**

Date d'envoi de la convocation : le jeudi 20 février 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe – Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint – Madame Laurence MORGUE, 3^o Adjointe – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT – Monsieur Prix PIERRAT, Conseillers Municipaux Délégués – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Madame Laureen PIPARD - Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS :

**Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe à Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe
Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint à Monsieur François de CANSON, MAIRE
Madame Sandrine MARTINAT, Conseillère Municipale Déléguée à Madame Marine POMAREDE, Conseillère Municipale
Monsieur Ludovic CHALMETON, Conseiller Municipal à Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint
Monsieur Éric DUSFOURD, Conseiller Municipal à Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint
Monsieur Nicolas MIGNOT, Conseiller Municipal à Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint
Madame Sandrine BOURDON, Conseillère Municipale à Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe
Madame Nathalie ABRAN, Conseillère Municipale à Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe.**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	25 + 8 P

Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (25 + 8 P), comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°20/2025

OBJET : BUDGET DU SERVICE ANNEXE DES POMPES FUNÈBRES - REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024.

Monsieur François de CANSON, MAIRE, expose le rapport suivant :

L'instruction budgétaire et comptable M.4 prévoit un dispositif de reprise anticipée du résultat de l'exercice, dès lors que le compte administratif de ce même exercice n'a pas été adopté.

Cette reprise est ainsi possible, sur la base d'estimations, à condition toutefois qu'elle intervienne après la fin de la journée complémentaire et avant la date limite de vote du budget, fixée cette année au 15 avril prochain.

Il est donc proposé de reprendre dès le budget primitif 2025 des Pompes Funèbres (caveaux), le résultat excédentaire de l'exercice 2024 (issu de la section d'exploitation), le solde de la section d'investissement, ainsi que les restes à réaliser.

Les pièces justificatives imposées par la réglementation en vigueur, visées par le trésorier de la commune, sont annexées à la présente délibération.

Il est par ailleurs précisé que le conseil municipal sera appelé, comme les années précédentes, à déterminer l'affectation du résultat dès l'approbation du compte financier unique 2024 dont le vote devra intervenir au plus tard le 30 juin 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

POUR : 25+8 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (1P) - Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe (1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint (1P) - Madame Laurence MORGUE, 3^o Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint (1P) - Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe (1P) - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint (1P) - Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe (1P) - Monsieur Bernard MARTINEZ - Madame Stéphanie LOMBARDO - Monsieur Jean-Louis ARCAMONE - Monsieur Christian BONDROIT - Monsieur Prix PIERRAT, Conseillers Municipaux Délégués - Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Marine POMAREDE (1P) - Madame Lauren PIPARD - Monsieur Johann LEGALLO - Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS - Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE - Madame Sophie ENRICO - Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.

DÉCIDE la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2024, pour un montant de :
23 792,88 euros

PRÉCISE que cette somme sera inscrite dans le budget primitif 2025 des Pompes Funèbres (caveaux), selon le détail ci-après :

R. 002 « Résultat de fonctionnement reporté » : 13 792,88 euros

R. 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » : 10 000,00 euros

INDIQUE que le solde d'exécution d'investissement 2024 déficitaire sera également inscrit dans le budget primitif 2025 des Pompes Funèbres (caveaux), à l'article **R001 « Solde d'exécution reporté »**, pour un montant de : **35 431,33 euros**

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire

Président de Méditerranée Porte des Maures
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Département du Var
 Poste comptable : Trésorerie de Hyères Municipale
 Commune de LA-LONDE-LES-MAURES

Budget des Pompes Funèbres (Caveaux)

Reprise anticipée des résultats 2024

Résultat d'exploitation N	
A. Résultat de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) =recettes - dépenses d'exploitation	2000,20 €
B. Résultats antérieurs reportés D 002 du compte administratif N (si déficit, faire précéder du signe moins) ou R 002 du compte administratif N (si excédent)	21 792,68 €
C. Résultats à affecter : C = A + B (hors restes à réaliser)	23 792,88 €
Investissement	
D. Solde d'exécution de la section cumulé d'investissement (R-D+001 exercice N) Solde d'exécution cumulé d'investissement N (précédé de + ou -) Est affecté au D 001 sur N + 1 (si négatif) Est affecté au R 001 sur N + 1 (si positif)	-35 431,33 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement N (R-D)	0,00 €
F. Excédent de financement	= D + E
Besoin de financement (si dépenses > recettes) Excédent de financement (si recettes > dépenses)	0,00 €
AFFECTATION (de C)	= G + H
G = Affectation en réserves au 1058 (sur N+1) G = au minimum couverture du besoin de financement F	10 000,00 €
H = Report en fonctionnement sur le compte R002 (sur N+1)	13 792,88 €
DEFICIT REPORTE D 002 (sur N+1) (en ce cas, il n'y a pas d'affectation)	

Le Comptable
 Marc VINCENT
 Inspecteur Divisionnaire
 des Finances Publiques

Marc Vincent

Service de gestion comptable
 de Hyères
 12 avenue Joseph Clotis
 83400 Hyères-Les-Palmiers

Le Maire,

François de Canson



VILLE DE LA LONDE LES MAURES

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 26 FÉVRIER 2025
EN SALLE DU CONSEIL A 18 h, SOUS LA PRÉSIDENCE
De Monsieur François de CANSON, MAIRE.**

Date d'envoi de la convocation : le jeudi 20 février 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe – Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint – Madame Laurence MORGUE, 3^o Adjointe – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT – Monsieur Prix PIERRAT, Conseillers Municipaux Délégués – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Madame Laureen PIPARD - Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS :

**Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe à Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe
Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint à Monsieur François de CANSON, MAIRE
Madame Sandrine MARTINAT, Conseillère Municipale Déléguée à Madame Marine POMAREDE, Conseillère Municipale
Monsieur Ludovic CHALMETON, Conseiller Municipal à Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint
Monsieur Éric DUSFOURD, Conseiller Municipal à Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint
Monsieur Nicolas MIGNOT, Conseiller Municipal à Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint
Madame Sandrine BOURDON, Conseillère Municipale à Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe
Madame Nathalie ABRAN, Conseillère Municipale à Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe.**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	25 + 8 P

Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (25 + 8 P), comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°21/2025

OBJET : BUDGET DU SERVICE ANNEXE DES POMPES FUNÈBRES - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025.

Monsieur Bernard MARTINEZ, Conseiller Municipal Délégué, exposé le rapport suivant :

Le projet de budget primitif des Pompes Funèbres est établi pour l'exercice 2025 et accompagné de tous documents propres à justifier ses propositions, étant ici précisé que le résultat de l'exercice 2024 est repris par anticipation dans ce document.

Après avoir examiné, chapitre par chapitre, les sections d'exploitation et d'investissement du projet de budget qui lui est présenté,

VU la délibération de reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 intervenue ce jour,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

POUR : 25+8 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (1P) - Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe (1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint (1P) - Madame Laurence MORGUE, 3^o Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint (1P) - Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe (1P) - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint (1P) - Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe (1P) - Monsieur Bernard MARTINEZ - Madame Stéphanie LOMBARDO - Monsieur Jean-Louis ARCAMONE - Monsieur Christian BONDROIT - Monsieur Prix PIERRAT, Conseillers Municipaux Délégués - Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Marine POMAREDE (1P) - Madame Laureen PIPARD - Monsieur Johann LEGALLO - Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS - Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE - Madame Sophie ENRICO - Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.

ADOPTE le présent budget primitif 2025 du service des Pompes Funèbres (Caveaux) et précise que le vote s'est effectué :

- Par chapitre, au niveau de la section d'exploitation équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de : **110 500,00 € euros**
- Par chapitre, au niveau de la section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de : **85 500,00 € euros**

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire

Président de Méditerranée Porte des Maures
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON - 5 rue Racine - CS 40510 - 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville - BP 62 - 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 26 FÉVRIER 2025
EN SALLE DU CONSEIL A 18 h, SOUS LA PRÉSIDENTCE
De Monsieur François de CANSON, MAIRE.**

Date d'envoi de la convocation : le jeudi 20 février 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe – Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint – Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8° Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9° adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT – Monsieur Prix PIERRAT, Conseillers Municipaux Délégués – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Madame Laureen PIPARD - Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS :

**Madame Cécile AUGÉ, 5° Adjointe à Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe
Monsieur Serge PORTAL, 6° Adjoint à Monsieur François de CANSON, MAIRE
Madame Sandrine MARTINAT, Conseillère Municipale Déléguée à Madame Marine POMAREDE, Conseillère Municipale
Monsieur Ludovic CHALMETON, Conseiller Municipal à Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8° Adjoint
Monsieur Éric DUSFOURD, Conseiller Municipal à Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint
Monsieur Nicolas MIGNOT, Conseiller Municipal à Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint
Madame Sandrine BOURDON, Conseillère Municipale à Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe
Madame Nathalie ABRAN, Conseillère Municipale à Madame Pascale ISNARD, 9° adjointe.**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	25 + 8 P

Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (25 + 8 P), comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°22/2025

OBJET : BUDGET DE LA RÉGIE DU PORT - REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024

Monsieur François de CANSON, MAIRE, expose le rapport suivant :

L'instruction budgétaire et comptable M.4 prévoit un dispositif de reprise anticipée du résultat de l'exercice, dès lors que le compte administratif de ce même exercice n'a pas été adopté.

Cette reprise est ainsi possible, sur la base d'estimations, à condition toutefois qu'elle intervienne après la fin de la journée complémentaire et avant la date limite de vote du budget, fixée cette année au 15 avril prochain.

Il est donc proposé de reprendre dès le budget primitif 2025 de la régie du Port, le résultat de l'exercice 2024 (issu de la section d'exploitation), le solde excédentaire de la section d'investissement, ainsi que les restes à réaliser.

Il est par ailleurs précisé que le conseil municipal sera appelé, comme les années précédentes, à déterminer l'affectation du résultat dès l'approbation du compte financier unique 2024, dont le vote devra intervenir au plus tard le 30 juin 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ
POUR :25+8 P**

Monsieur François de CANSON, MAIRE (1P) - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe (1P) – Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (1P) – Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint (1P) – Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe (1P) – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8° Adjoint (1P) – Madame Pascale ISNARD, 9° adjointe (1P) - Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE - Monsieur Christian BONDROIT - Monsieur Prix PIERRAT, Conseillers Municipaux Délégués - Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE (1P) – Madame Laureen PIPARD – Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY – Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.

DÉCIDE la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2024, pour un montant de :
403 871,08 euros

PRÉCISE que cette somme sera inscrite dans le budget primitif 2024 de la Régie du port, selon le détail ci-après :

R. 002 « Résultat de fonctionnement reporté » :	253 871,08 euros
R. 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » :	150 000,00 euros

INDIQUE que le solde d'exécution d'investissement 2024 excédentaire sera également inscrit dans le budget primitif 2025 de la Régie du Port , à l'article R001 « Solde d'exécution reporté », pour un montant de : **1 205 667,34 euros**

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire

Président de Méditerranée Porte des Maures
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Département du Var
 Poste comptable : Trésorerie de Hyères Municipale
 Commune de LA LONDE LES MAURES

Budget de la Régie du Port

Reprise anticipée des résultats 2024

Résultat d'exploitation N	
A. Résultat de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) =recettes - dépenses d'exploitation	+ 53 963,70 €
B. Résultats antérieurs reportés D 002 du compte administratif N (si déficit, faire précéder du signe moins) ou R 002 du compte administratif N (si excédent)	+ 349 907,38 €
C. Résultats à affecter : C = A + B (hors restes à réaliser)	+ 403 871,08 €
Investissement	
D. Solde d'exécution de la section cumulé d'investissement (R-D+001 exercice N) Solde d'exécution cumulé d'investissement N (précédé de + ou -) Est affecté au D 001 sur N + 1 (si négatif) Est affecté au R 001 sur N + 1 (si positif)	+ 1 205 667,34 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement N (R-D)	- 738 588,76 €
F. Excédent de financement	= D + E
Besoin de financement (si dépenses > recettes) Excédent de financement (si recettes > dépenses)	467 093,58 €
AFFECTATION (de C)	= C + F
G = Affectation en réserves au 1068 (sur N+1) G = au minimum couverture du besoin de financement F	150 000,00 €
H = Report en fonctionnement sur le compte R002 (sur N+1)	+ 258 871,08 €
DEFICIT REPORTE D 002 (sur N+1) (en ce cas, il n'y a pas d'affectation)	

Le comptable,
 Marc VINCENT
 Inspecteur Divisionnaire
 des Finances Publiques

Service de gestion comptable
 de Hyères
 Marc VINCENT
 12 avenue Joseph Clotis
 83400 Hyères-Les-Palmiers

Le Maire,

Francis Gagnan



VILLE DE LA LONDE LES MAURES

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 26 FÉVRIER 2025
EN SALLE DU CONSEIL A 18 h, SOUS LA PRÉSIDENTE
De Monsieur François de CANSON, MAIRE.**

Date d'envoi de la convocation : le jeudi 20 février 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe – Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint – Madame Laurence MORGUE, 3^o Adjointe – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT – Monsieur Prix PIERRAT, Conseillers Municipaux Délégués – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Madame Laureen PIPARD - Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS :

**Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe à Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe
Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint à Monsieur François de CANSON, MAIRE
Madame Sandrine MARTINAT, Conseillère Municipale Déléguée à Madame Marine POMAREDE, Conseillère Municipale
Monsieur Ludovic CHALMETON, Conseiller Municipal à Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint
Monsieur Éric DUSFOURD, Conseiller Municipal à Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint
Monsieur Nicolas MIGNOT, Conseiller Municipal à Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint
Madame Sandrine BOURDON, Conseillère Municipale à Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe
Madame Nathalie ABRAN, Conseillère Municipale à Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe.**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	25 + 8 P

Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (25 + 8 P), comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°23/2025

OBJET : BUDGET DE LA RÉGIE DU PORT - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025.

Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint, expose le rapport suivant :

Le projet de budget primitif de la Régie du port est établi pour l'exercice 2025, et accompagné de tous documents propres à justifier ses propositions, étant ici précisé que le résultat de l'exercice 2024 est repris par anticipation dans ce document.

Après avoir examiné, chapitre par chapitre, la section d'exploitation et la section d'investissement du projet de budget qui lui est présenté,

VU la délibération de reprise anticipée du résultat de l'exercice 2024 intervenue ce jour,

VU l'avis favorable émis par le conseil d'exploitation de la Régie du port, lors de sa réunion en date du 19 février 2025,

VU l'avis favorable émis par le conseil portuaire, lors de sa réunion en date du 19 février 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

POUR : 25+8 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (1P) - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe (1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (1P) - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint (1P) - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe (1P) - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8° Adjoint (1P) - Madame Pascale ISNARD, 9° adjointe (1P) - Monsieur Bernard MARTINEZ - Madame Stéphanie LOMBARDO - Monsieur Jean-Louis ARCAMONE - Monsieur Christian BONDROIT - Monsieur Prix PIERRAT, Conseillers Municipaux Délégués - Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Marine POMAREDE (1P) - Madame Lauren PIPARD - Monsieur Johann LEGALLO - Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS - Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE - Madame Sophie ENRICO - Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.

ADOPTE le budget primitif pour l'exercice 2025 de la Régie du port et précise que le vote s'est effectué :

- Par chapitre, au niveau de la section d'exploitation équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de : **3 105 000,00 euros**
- Par chapitre, au niveau de la section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de : **2 020 000,00 euros.**

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,

Pour Extrait Conforme,

Le Maire

Président de Méditerranée Porte des Maures

Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON - 5 rue Racine - CS 40510 - 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville - BP 62 - 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 26 FÉVRIER 2025
EN SALLE DU CONSEIL A 18 h, SOUS LA PRÉSIDENTCE
De Monsieur François de CANSON, MAIRE.**

Date d'envoi de la convocation : le jeudi 20 février 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe – Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint – Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8° Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9° adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT – Monsieur Prix PIERRAT, Conseillers Municipaux Délégués – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Madame Laureen PIPARD - Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS :

**Madame Cécile AUGÉ, 5° Adjointe à Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe
Monsieur Serge PORTAL, 6° Adjoint à Monsieur François de CANSON, MAIRE
Madame Sandrine MARTINAT, Conseillère Municipale Déléguée à Madame Marine POMAREDE, Conseillère Municipale
Monsieur Ludovic CHALMETON, Conseiller Municipal à Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8° Adjoint
Monsieur Éric DUSFOURD, Conseiller Municipal à Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint
Monsieur Nicolas MIGNOT, Conseiller Municipal à Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint
Madame Sandrine BOURDON, Conseillère Municipale à Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe
Madame Nathalie ABRAN, Conseillère Municipale à Madame Pascale ISNARD, 9° adjointe.**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	25 + 8 P

Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (25 + 8 P), comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°24/2025

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE « ACTIVITÉS NAUTIQUES » - EXERCICE 2025.

Monsieur Bernard MARTINEZ, Conseiller Municipal Délégué, exposé le rapport suivant :

Le projet de budget primitif annexe « Activités Nautiques » est établi pour l'exercice 2025, et accompagné de tous documents propres à justifier ses propositions, étant ici précisé que le budget a été créé le 1^{er} janvier 2025.

Après avoir examiné, chapitre par chapitre, les sections d'exploitation et d'investissement du projet de budget qui lui est présenté,

VU l'avis favorable émis par le conseil d'exploitation de l'Établissement Nautique Lonnais, lors de sa réunion en date du 17 février 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

POUR :25+8 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (1P) - Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe (1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint (1P) - Madame Laurence MORGUE, 3^o Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint (1P) - Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe (1P) - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint (1P) - Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe (1P) - Monsieur Bernard MARTINEZ - Madame Stéphanie LOMBARDO - Monsieur Jean-Louis ARCAMONE - Monsieur Christian BONDROIT - Monsieur Prix PIERRAT, Conseillers Municipaux Délégués - Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Marine POMAREDE (1P) - Madame Laureen PIPARD - Monsieur Johann LEGALLO - Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS - Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE - Madame Sophie ENRICO - Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.

ADOPTE le budget primitif pour l'exercice 2025 du service annexe « Activités Nautiques » et précise que le vote s'est effectué :

- Par chapitre, au niveau de la section d'exploitation équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de : **280 000,00 euros**
- Par chapitre, au niveau de la section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de : **38 000,00 euros**

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire

Président de Méditerranée Porte des Maures
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 26 FÉVRIER 2025
EN SALLE DU CONSEIL A 18 h, SOUS LA PRÉSIDENTCE
De Monsieur François de CANSON, MAIRE.

Date d'envoi de la convocation : le jeudi 20 février 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe – Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint – Madame Laurence MORGUE, 3^o Adjointe – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT – Monsieur Prix PIERRAT, Conseillers Municipaux Délégués – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Madame Laureen PIPARD - Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS :

Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe à Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe
Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint à Monsieur François de CANSON, MAIRE
Madame Sandrine MARTINAT, Conseillère Municipale Déléguée à Madame Marine POMAREDE, Conseillère Municipale
Monsieur Ludovic CHALMETON, Conseiller Municipal à Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint
Monsieur Éric DUSFOURD, Conseiller Municipal à Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint
Monsieur Nicolas MIGNOT, Conseiller Municipal à Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint
Madame Sandrine BOURDON, Conseillère Municipale à Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe
Madame Nathalie ABRAN, Conseillère Municipale à Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	25 + 8 P

Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (25 + 8 P), comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°25/2025

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2025 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET A LA CAISSE DES ÉCOLES.

Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe, expose le rapport suivant :

Afin d'assurer les moyens nécessaires à l'exercice des missions du Centre Communal d'Action Sociale et de la Caisse des Écoles, il est proposé à l'assemblée communale d'attribuer à ces collectivités, au titre de l'exercice 2025, les subventions suivantes :

- Centre Communal d'Action Sociale : **850 000,00 € ;**
- Caisse des Écoles : **120 000,00 €.**

Par ailleurs, il est rappelé que la Ville a décidé, par délibération N°170/2024 en date du 19 décembre dernier, d'accorder au profit du Centre Communal d'Action Sociale, une avance de **200 000,00 €**, à valoir sur la subvention 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

POUR : 25+8 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (1P) - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe (1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (1P) - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint (1P) - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe (1P) - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8° Adjoint (1P) - Madame Pascale ISNARD, 9° adjointe (1P) - Monsieur Bernard MARTINEZ - Madame Stéphanie LOMBARDO - Monsieur Jean-Louis ARCAMONE - Monsieur Christian BONDROIT - Monsieur Prix PIERRAT, Conseillers Municipaux Délégués - Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Marine POMAREDE (1P) - Madame Lauren PIPARD - Monsieur Johann LEGALLO - Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS - Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE - Madame Sophie ENRICO - Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.

ADOPTE les propositions d'attribution de subventions au bénéfice du Centre Communal d'Action Sociale et de la Caisse des Écoles de la Ville de La Londe les Maures, telle que détaillée ci-dessus.

PRÉCISE que les crédits correspondant à ces dépenses sont prévus au budget primitif de l'exercice 2025, aux articles **D.657363 - fonction 420**, pour **850 000,00 €** et **D.657364 - fonction 212**, pour **120 000,00 €**.

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire

Président de Méditerranée Porte des Maures
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON - 5 rue Racine - CS 40510 - 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville - BP 62 - 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

<p style="text-align: center;">SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 FÉVRIER 2025 EN SALLE DU CONSEIL A 18 h, SOUS LA PRÉSIDENTENCE De Monsieur Bernard MARTINEZ, <i>Conseiller Municipal Délégué</i></p>

Date d'envoi de la convocation : le jeudi 20 février 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe – Madame Laurence MORGUE, 3^o Adjointe – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT, *Conseillers Municipaux Délégués* – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Madame Laureen PIPARD - Monsieur Johann LEGALLO – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE – Madame Sylvie BRUNO, *Conseillers Municipaux*.

POUVOIRS :

**Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe à Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe
Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint à Monsieur François de CANSON, MAIRE
Madame Sandrine MARTINAT, *Conseillère Municipale Déléguée* à Madame Marine POMAREDE, *Conseillère Municipale*
Monsieur Ludovic CHALMETON, *Conseiller Municipal* à Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint
Monsieur Éric DUSFOURD, *Conseiller Municipal* à Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint
Monsieur Nicolas MIGNOT, *Conseiller Municipal* à Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint
Madame Sandrine BOURDON, *Conseillère Municipale* à Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe
Madame Nathalie ABRAN, *Conseillère Municipale* à Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe.**

Se sont retirés lors de l'examen de la délibération :

**Monsieur François de CANSON, MAIRE (-1P)
Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint (-1P)
Monsieur Prix PIERRAT, *Conseiller Municipal Délégué*
Madame Sylvie MAZZONI, *Conseillère Municipale*
Monsieur David LE BRIS, *Conseiller Municipal*
Madame Sophie ENRICO, *Conseillère Municipale***

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	19 + 6 P

Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (25 + 8 P), comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°26/2025

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2025.

Madame Marine POMAREDE, Conseillère Municipale, expose le rapport suivant :

VU la délibération de l'assemblée communale n°171/2024 en date du 19 décembre 2024 relative au versement d'acomptes sur subventions 2025 au bénéfice de trois associations, ainsi que la passation d'une convention avec l'association « Les Pitchouns »,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'établir avec les associations « Stade Olympique Lonais », « Espace Musical Lonais » et « Etoile Sportive Culturelle Artistique Lonnaise », une convention indiquant les engagements respectifs des parties au titre de l'année 2025,

CONSIDÉRANT que l'intérêt communal des associations figurant dans l'annexe ci-jointe est avéré et que dès lors, une aide financière de la ville peut leur être accordée,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

POUR : 19+6 P

Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe (1P) – Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint (1P) – Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe (1P) – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8° Adjoint (1P) – Madame Pascale ISNARD, 9° adjointe (1P) - Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE - Monsieur Christian BONDROIT, Conseillers Municipaux Délégués - Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE (1P) – Madame Lauren PIPARD – Monsieur Johann LEGALLO – Madame Valérie AUBRY – Monsieur Daniel GRARE – Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.

DÉTERMINE le montant des subventions 2025 attribuées aux associations, selon le détail figurant dans le document ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions avec les associations « Stade Olympique Lonais », « Espace Musical Lonais », et « Etoile Sportive Culturelle Artistique Lonnaise »,

PRÉCISE que les crédits correspondants seront imputés à l'article D.65748 du budget de l'exercice 2025 adopté ce jour.

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour Extrait Conforme,

Bernard MARTINEZ
Conseiller Municipal Délégué



Secrétaire de séance

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS - ANNÉE 2025

Annexe à la délibération N°26/2025 du 26/02/2025

FONCTION	ASSOCIATIONS	MONTANTS 2025 ATTRIBUÉS
024	Club Couture et déco	100,00 €
024	Amicale des chasseurs londaï	11 000,00 €
024	Protection civile du Var	1 500,00 €
024	Médaillés Militaires SNEMM	400,00 €
024	Restos du cœur	2 000,00 €
024	Souvenir Français	400,00 €
024	UMMAC Anciens Combattants	400,00 €
024	AMAC Anciens Marins	400,00 €
024	Amicale des anciens Commandos d'Afrique	400,00 €
024	Secours Catholique	1 000,00 €
024	L'Atelier des Copines	400,00 €
024	Conseil Départemental d'Accès au Droit	2 500,00 €
024	ADAMAVAR Anciens Maires, Adjoint	150,00 €
024	Amicale CCFF-RCSC – La Londe les Maures	1 000,00 €
024	Association des Infirmiers libéraux Londaï	400,00 €
024	Comité de jumelage Walluf	2 500,00 €
024	Amicale La Londe Italie	300,00 €
		24 850,00 €
213	Conseil Local FCPE (APEL)	350,00 €
213	PEEP	350,00 €
	Sous total :	700,00 €
311	La Londe en classic	2 000,00 €
311	Chorale Allégria	500,00 €
311	Chorale Gaieté de Chœurs	400,00 €
311	GOSPEL Var Association	500,00 €
311	Espace Musical Londaï	40 000,00 €
311	Généalonde	500,00 €
311	Terra Anga	1 000,00 €
	Sous total :	44 900,00 €
312	Peinture sur soie et porcelaine	500,00 €
	Sous total :	500,00 €

30	Var wagen club	2 000,00 €
30	Boule Ferrée Londaise	8 000,00 €
30	Amicale de la boule londaise	2 000,00 €
30	Etoile Sportive Culturelle Artistique Londaise ESCAL	23 000,00 €
30	Judo-club londais	5 000,00 €
30	Shotokan Karaté Club Londais	6 000,00 €
30	Rugby-club des plages	6 000,00 €
30	Stade Olympique Londais (SOL)	45 000,00 €
30	Sport adapté association varoise	600,00 €
30	Aqua et Sport la Londe	500,00 €
30	Londais Athletic Méditerranéen	1 000,00 €
30	Tennis-club Londais	10 000,00 €
30	Union cycliste et pédestre londaise	5 000,00 €
30	Association Sportive du Golf de Valcros	2 500,00 €
30	CAF du Coudon section d'escalade Londaise	500,00 €
30	Association Sportive du Collège	1 000,00 €
30	Azur Kravmaga La Londe	500,00 €
30	Volley club Hyères Pierrefeu la Londe	10 000,00 €
30	Ecole Varoise de Sonmudo	500,00 €
30	Association AERIA	2 000,00 €
	Sous total :	131 100,00 €
64	Crèche halte garderie Les Pitchouns	105 000,00 €
	Total attribué :	307 050,00 €